

Réf.	2024	IV	07
------	------	----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
20/06/2024	20/06/2024	25	16	21

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept juin à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Breuillet au 42 Grande Rue « salle du Chapitre », en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

**Etaient présents** : Mmes, BRUNEL, COCHET, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, PEREZ, SAUVAN, THOMAS MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, POULAIN, ROUCHY, VIVIER.

**Etaient absents** : Mmes, BRUNEAU (pouvoir à M. KUTNERIAN), DEHARVENGT (pouvoir à Mme SAUVAN), METIVIER, TANGUY (pouvoir à Mme JACQUEMIN), MM. FAUSTINO, GALLAIS, MONTEIRO, SPROTTI (pouvoir à M. LECRON), TREMBLE (pouvoir à Mme COCHET)

Mme KELEHER a été élue secrétaire.

**OBJET : TARIFS 2024-2025 DE LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

Vu la délibération n° 2023 IV 06 du 29 juin 2023, ayant procédé à la dernière actualisation des tarifs pour la restauration scolaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales du 10 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Intergénération et Solidarités du 13 juin 2024.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Lydie BRUNEL, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**.

APPROUVE les tarifs 2024-2025 de la restauration collective applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2024 comme détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## **TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE :**

Quotients	AVEC AIDE DE L'ETAT	
	Maternelle	Elémentaire
A	0,75 €	0,80 €
B	0,85 €	0,90 €
C	0,95 €	1,00 €
D	4,76 €	5,02 €
E	5,13 €	5,40 €
F	5,22 €	5,48 €
G	5,30 €	5,56 €
H	5,40 €	5,64 €
Ext	11,22 €*	11,53 €*

Quotients	SANS AIDE DE L'ETAT			
	Maternelle	Prise en charge commune	Elémentaire	Prise en charge commune
A	2,01 €	82 %	2,26 €	80,3 %
B	2,64 €	76,4 %	2,87 €	74,9 %
C	3,65 €	67,3 %	3,88 €	66,1 %
D	4,76 €	57,4 %	5,02 €	56,2 %
E	5,13 €	54 %	5,40 €	52,9 %
F	5,22 €	53,2 %	5,48 €	52,2 %
G	5,30 €	52,5 %	5,56 €	51,5 %
H	5,40 €	51,6 %	5,64 €	50,8 %
Ext	11,22 €*	0,0 %	11,53 €*	0,0 %

*\*Le tarif extérieur est appliqué à toutes les familles résidant à l'extérieur de Breuillet*

### **Réduction tarifaire appliquée à partir du 3<sup>ème</sup> enfant :**

Pour toutes les réservations aux services de restauration scolaire, une réduction de 50 % est appliquée à partir du 3<sup>ème</sup> enfant réservant ce service dans les offices de Breuillet.

### **Participation hors délai versée à la commune :**

Une « participation hors délai » de 50% du tarif de la famille s'applique dès lors que des fréquentations constatées à la restauration scolaire ne sont pas réservées avant la date limite de réservation.

Cette participation est versée par les familles directement auprès de la commune pour participer à la contribution communale.

### **RESTAURATION SCOLAIRE ADULTE :**

Le tarif est de 6,99 € pour un repas adulte (enseignants, agents municipaux, ...).

Le tarif pour un adulte extérieur à la communauté éducative est de 11,79 € (parents d'élèves, formateurs, intervenants extérieurs...).

Les modalités de réservation et de facturation demeurent inchangées pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Mis en ligne le 04/07/2024 à 16h52

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219101052-20240627-2024 IV 07-DE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme Le Maire

  
Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 04/07/2024 à 16h52

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219101052-20240627-2024 IV 07-DE